







# Rentrée des classes

lundi 2 septembre 2024 (à 8h45 pour les CP)

Les enfants se regrouperont dans la cour, où ils seront appelés par leur professeur, avant de monter en classe.

Les listes de fournitures seront affichées à partir du vendredi 5 juillet au soir à la porte de l'école élémentaire et publiées sur le blog.

Les listes des classes <u>ne seront pas affichées</u> à l'extérieur de l'école.









### Contacts

Directrice : Mme Claire Ferrier 01 72 42 45 57

0921531p@ac-versailles.fr

Blog: http://eereneguest.ac-versailles.toutemonecole.fr/

Ne pas hésiter à m'écrire lorsque vous avez une interrogation au sujet de l'école. Pour tout ce qui concerne plus particulièrement la classe, privilégiez en premier lieu les contacts avec l'enseignante.

Responsable périscolaire : M. Ludovic Marignier



# Les apprentissages

### Lecture, écriture, vocabulaire

Grâce à la marnelle, votre enfant est bien préparé à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. En CP, il apprend à lire deux heures par jour. Au cours du premier trimestre, il va déchiffrer de mieux en mieux et travailler la compréhension de ce qu'il lit.

Votre enfant a besoin d'être rassuré pour avancer en toute sérénité.

Il est important de valoriser ses progrès et de l'aider, si nécessaire, à décomposer en syllabes les mots qu'il ne parvient pas à lire ou à écrire.

Relire avec lui ses leçons le soir l'aide à progresser, lire une histoire lui donne le goût de la lecture.

### Mathématiques

En CP, votre enfant apprend à compter jusqu'à 100. Il va aussi étudier le sens des quatre opérations : addition, soustraction, multiplication et division qu'il approfondira dans les classes suivantes. Cela lui permet de commencer à résoudre des problèmes simples.

- L'éducation artistique et culturelle développe la créativité de tous les élèves et leur confiance en eux.
- À l'école élémentaire, les élèves bénéficient de 2 heures d'enseignement artistique chaque semaine : étude d'œuvres et d'artistes, pratique des arts plastiques et éducation musicale.
- L'EPS prend une place importante dans les programmes scolaires. La municipalité propose l'intervention d'éducateurs sportifs spécialisés dans différents domaines : natation (mardi), escrime, sports collectifs et activités athlétiques Une tenue de sport et une tenue conforme de natation sont exigées.
- L'anglais est étudié dès le CP. Cette initiation est prodiguée essentiellement sous forme de chansons et comptines.
- Enfin, votre enfant va apprendre à questionner le monde et acquérir les connaissances nécessaires pour décrire et comprendre le monde qui l'entoure, développer sa capacité à raisonner, et contribuer à sa formation de citoyen.

# Suivre les apprentissages de votre enfant

#### Deux évaluations nationales

- Votre enfant passe <u>des évaluations nationales</u> en septembre et janvier. Elles permettent aux professeurs de mieux adapter leurs enseignements aux élèves et de veiller à la bonne acquisition des savoirs fondamentaux.
- Les acquis de votre enfant vous sont transmis par son professeur. C'est l'occasion d'échanger sur ses réussites et ses éventuelles difficultés.

### Les évaluations du quotidien

Elles aident votre enfant à fournir un travail régulier, permettent de faire un point sur ses connaissances et ses compétences et de vérifier ses acquisitions.

# Livret scolaire unique (ou LSU)

Deux fois par an, ils vous renseignent sur les acquis, les progrès et les difficultés éventuelles. Un indicateur simple évalue les résultats de votre enfant par rapport aux objectifs d'enseignement :

- non atteints
- partiellement atteints
- atteints
- dépassés

Du CP à la 3e, le livret scolaire numérique contient toutes les informations relatives aux acquis de votre enfant.

Le LSU est consultable en ligne grâce à des codes qui seront remis aux familles (un code par parent) un peu avant le premier livret. Ces codes sont provisoires ; ils doivent être modifiés lors de la première activation, et conservés avec soin, car il vous serviront jusqu'à la 3e. Il est également fortement recommandé de conserver une copie des livrets de votre enfant, notamment à chaque changement de cycle ou en cas de déménagement. L'école n'est plus en mesure d'y accéder après un changement de cycle ou une fois que l'élève a quitté l'établissement.

# Échanges avec les professeurs

- Réunion de rentrée avec le professeur pour bien suivre la scolarité de votre enfant :
   Les professeurs des écoles fourniront toutes explications utiles sur le fonctionnement de la classe le projet d'école et les choix pédagogiques qui en découlent , les objectifs à atteindre en fin de cycle.
  - Transmission des résultats des évaluations nationales
  - Restitution du 1er Isu
  - Rencontres avec le professeur.

Pour contribuer à la réussite éducative de votre enfant, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le professeur.

Ces échanges vous permettent de construire et de consolider une relation de confiance avec les professeurs, nécessaire pour la réussite de votre enfant.

### Matériel scolaire

La liste des fournitures à acheter par les familles est affichée en fin d'année à l'extérieur de l'école. Le reste du matériel est fourni par la Mairie. L'école fournit livres et cahiers, il appartient aux familles d'acheter les fournitures individuelles.

Dès le jour de la rentrée, les élèves viendront avec les fournitures demandées, dont une partie sera ensuite laissée en classe.

Les enfants doivent prendre soin de leur matériel et les petites fournitures doivent être renouvelées régulièrement. Il est indispensable d'inscrire le nom de votre enfant sur toutes ses affaires.

Les manuels prêtés par l'école doivent obligatoirement être couverts.

Les ouvrages perdus ou détériorés devront être remplacés ou remboursés par les familles.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de faire rouler les cartables à l'intérieur de l'école ; par conséquent, les cartables à roulettes, plus lourds, sont déconseillés.

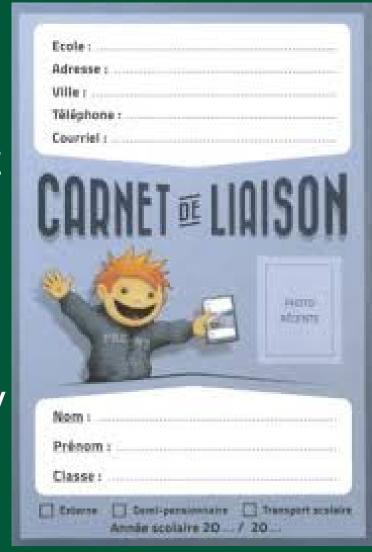
### Carnet de liaison, assurance, feuille de renseignements

Dès le premier jour, un carnet de liaison est remis aux enfants. <u>C'est le seul lien officiel entre la famille et l'école.</u> Il est donc indispensable que votre enfant l'ait toujours dans son artable.

Les parents devront le renseigner avec beaucoup de précision, en y ajoutant une photo d'identité et surtout les coordonnées à jour de la famille. Le règlement intérieur de l'école, ainsi que le calendrier des vacances scolaires, y seront collés en début d'année.

Les enseignants y font régulièrement écrire ou coller des informations.

Des pages sont réservées à la correspondance entre les familles et l'école.



Des billets sont consacrés aux autorisations de sorties exceptionnelles(rendez-vous médical ou administratif impossible à placer en dehors des heures scolaires), aux retards, aux absences. Il vous sera demandé de signer un registre lorsque vous viendrez chercher votre enfant en dehors des horaires habituels.

En cas de retard ou d'absence, l'école doit être prévenue au plus tôt par téléphone, et le billet correspondant doit être rempli <u>avant l'arrivée à l'école</u>, pour être ensuite remis au professeur

BULLETIN DE RETARD						
Nom, prénom :	Classe:					
Le	Houre d'arrivéeh					
Motif:						
102						

BULLETIN	D'ABSENCE
Nom, prénom :	Classe:
Absent(e) le	ou depuis le
Rentré(e) le :	
Motif:	
M.O3   graning	na ghi na

ULLETIN DE SORTIE EXCEPTIONNELLE						
Je sollicite une sortie except	ionnelle	pour n	non en	fant:		
Nom, prénom :	Classe:					
Le	de	h	- 4	N:		
Personne qui v	viendra (	herch	er l'enf	ant:		

Les animateurs de l'école sont également autorisés à utiliser le carnet de liaison si nécessaire.

Ce cahier doit être consulté chaque jour à la maison.

Il est indispensable de fournir à l'école une attestation d'assurance, et de remplir avec soin la feuille de renseignements et la fiche d'urgence distribuées à la rentrée. Ces deux documents doivent être remis très rapidement à l'école. L'attestation d'assurance est obligatoire dans le cadre des sorties scolaires et des activités facultatives.

Quand un enfant est victime d'un accident, nous prévenons les services de secours et la famille. Nous devons pouvoir joindre les parents à tout moment de la journée. Tous les numéros de téléphone doivent être indiqués sur le cahier de correspondance et nous demandons aux parents de prévenir l'école en cas de changements de coordonnées.

### HORAIRES ET PRÉSENCE

- Assiduité et ponctualité sont des principes fondamentaux, qui conditionnent la réussite des élèves et garantissent le fonctionnement de l'école.
- La présence des élèves est obligatoire. Toute absence, même pour ½ journée, doit être notifiée par téléphone, et justifiée par écrit au retour de l'élève, dans le carnet de liaison, à l'aide des coupons prévus à cet effet. Il en va de même pour les retards, qui doivent demeurer exceptionnels. Le calendrier scolaire des congés doit être bien respecté.
- Les horaires de cours sont de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Il est recommandé aux élèves d'arriver à l'école avant 8h20 et 13h20, de manière à être prêts à se mettre en rang dès la sonnerie.

#### SORTIE DE L'ECOLE

Le lundi 2 et le mardi 3 septembre, les CP sortiront à 11h25 le matin, et 16h25 le soir. Cela leur permettra de sortir plus tranquillement. Les horaires habituels seront repris dès le jeudi 7 septembre.

L'école n'assure pas la garde des élèves après l'horaire de sortie, et il est exclu, par mesure de sécurité, d'autoriser les enfants à rester dans l'école pour attendre leurs parents. Par conséquent, si vous ne souhaitez pas que votre enfant fréquente les services périscolaires, il vous appartient de venir le chercher à l'heure.

### **RÉCRÉATIONS**

La récréation est un moment de partage ; jouer dans la cour, c'est apprendre la socialisation, à condition toutefois de comprendre la notion de partage, et de respecter les règles.

Cette pause permet aussi le passage aux toilettes.

Horaires des récréations :

- 10h à 10h20 le matin
- 15h à 15h20 l'après-midi

Les règles de sécurité sont optimisées. Toutefois, l'expérience a conduit l'équipe à interdire les jeux apportés de la maison pour éviter les conflits, à l'exception des cordes à sauter et des élastiques.

Les jeux électroniques et objets connectés sont interdits formellement.

Les bijoux (dont l'école ne prend pas la responsabilité) sont déconseillés.

Aucune collation n'est autorisée, y compris les bonbons.

### SANTÉ

L'infirmière : Mme Salima ZEGGAÏ

Les allergies alimentaires ou les pathologies chroniques doivent être signalées à la directrice, à l'enseignant et au responsable du périscolaire, et doivent faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). En cas de PAI alimentaire, le règlement des services périscolaires stipule qu'un panier repas est obligatoire (à distinguer des lunchbox, car tarif différent).

Il est interdit aux enseignants et aux animateurs d'administrer un médicament à l'enfant, même avec une ordonnance et une lettre de décharge, en dehors du cadre d'un PAI. Les accidents dans l'école font l'objet d'une déclaration à la direction académique, mais ne dispense pas d'une déclaration des parents auprès de leur assurance scolaire. Si l'accident a engendré un passage à l'hôpital, les parents doivent demander un document intitulé "certificat initial".

#### CANTINE ET ÉTUDE DIRIGÉE

Seuls les enfants inscrits à la cantine et à l'étude seront pris en charge par l'école après les horaires de classe. La fréquentation de ces services est soumise à une préinscription obligatoire via le portail numérique de la ville. Seule la liste des élèves inscrits par ce biais est valide. En cas de changement de dernière minute exceptionnel, seules les modifications formulées par écrit seront prises en compte.

Les changements effectués en dehors des délais feront l'objet d'une majoration selon les tarifs indiqués par la Mairie.

La municipalité offre aux familles la possibilité d'apporter un panier-repas ou un goûter. Les élèves qui choisissent cette formule doivent quand même être inscrits à l'avance.

La restauration s'organise en plusieurs services, et une rotation régulière des groupes a lieu. La cantine fonctionne sous forme de self. Les élèves sont priés d'observer le règlement de la restauration, de se conduire avec discipline et respect envers les adultes qui les encadrent mais aussi envers la nourriture qui leur est proposée.

### Études dirigées

Les études dirigées fonctionnent du lundi au jeudi. Les enfants inscrits à l'étude goûtent dans le réfectoire ou dans la cour puis jouent dans la cour jusqu'à 17h. Ils sont ensuite répartis dans les classes pour y faire leur travail jusqu'à 18h, sous la surveillance d'un enseignant, qui les aide et vérifie le travail effectué, fait réciter les leçons. L'inscription au goûter et à l'étude sont indissociables, et aucune sortie avant 18h n'est possible.

Les enfants auront tous un cahier de devoirs, à consulter chaque jour, car ce travail à faire à la maison est un trait d'union entre l'école et la famille. Il est capital que les enfants puissent par ce biais sensibiliser leurs parents aux projets de la journée, à leur progrès, à leurs difficultés. Il s'agit essentiellement d'exercices d'application, destinés à favoriser l'apprentissage des leçons. Il primordial de revoir les leçons à la maison, d'aider les enfants dans leurs recherches occasionnelles, de reprendre dans un temps limité des points mal compris. Si à cette occasion vous repérez des difficultés, il conviendra de prendre rendez-vous au plus vite avec le professeur.

#### LES AIDES

- Quand les élèves présentent des difficultés d'apprentissage au cours de l'année, les enseignants proposent selon le cas les solutions suivantes :
  - Les APC (activités pédagogiques complémentaires), à raison de deux fois une ½ heure par semaine, toute l'année. Les enseignants prépareront des travaux consacrés à l'amélioration des compétences en mathématiques et Français, ou à la mise en œuvre du projet d'école. Les élèves seront engagés par des contrats sur une période donnée, qui sera précisée dans le carnet de liaison dans chaque classe.
  - Des activités de soutien pédagogique renforcé, mises en place en complément des APC. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont encadrées par des enseignants et mises en œuvre au sein des écoles. Ce soutien pédagogique est destiné aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages sur les enseignements fondamentaux (français et mathématiques).
- C'est le professeur de la classe qui propose ces heures de soutien aux élèves, en fonction de leurs besoins.

 Des stages de réussite éducative peuvent également être proposés aux familles. Il ont lieu pendant les vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël. Ils se déroulent sur 4 matinées, de 8h30 à 11h30 du lundi au jeudi, dans une école de la ville.

Ces stages sont proposés par les enseignants et font l'objet d'une demande d'autorisation de la part des familles

- Le PPRE : Il s'agit d'un projet personnalisé de réussite éducative qui peut être établi pour un enfant lors d'un conseil des maîtres de cycle. Ce document est une sorte de contrat, passé pour une durée limitée dans le temps entre l'école et la famille, et qui permet de répertorier les besoins particuliers d'un enfant, ainsi que les aides mises en place ou conseillées.
- Les équipes éducatives sont des réunions destinées à croiser les regards de la famille, de l'équipe éducative, de la psychologue scolaire, et de tout professionnel susceptible d'apporter un éclairage sur les apprentissages de l'élève.

### LE RASED (réseau d'Aide aux élèves en difficulté)

• Quand il s'agit d'un trouble lié au comportement face aux apprentissages, on fait appel à l'enseignante chargée de l'aide à dominante relationnelle, Mme Emilie TOULOUZE, qui propose une aide, en groupe ou individuelle

Quand l'enseignant perçoit des difficultés d'ordre psychologique, il propose aux parents de prendre contact avec un psychologue scolaire, afin de déterminer si une éventuelle prise en charge extérieure est nécessaire, et le cas échéant, d'établir un bilan psychométrique, avec l'accord des parents.

Bien entendu, les parents qui pressentent ces difficultés sont invités à faire des démarches spontanément à l'extérieur, mais il est toujours intéressant d'en informer l'enseignant de la classe de manière à optimiser cette aide grâce à une concertation enrichissante.

# Élections de parents d'élèves

Les parents sont actuellement représentés par deux fédérations : APELGC et FCPE

Les élections de parents ont lieu chaque année juste avant les vacances de la Toussaint. Voter est un acte important, et se fera uniquement par correspondance. Le matériel de vote sera distribué aux élèves en amont, et chaque parent vote.

Le représentant des parents d'élèves :

- siège au conseil d'école ;
- fait le lien entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement ;
- donne son avis et émet des suggestions sur le fonctionnement de l'établissement.

Participer aux élections contribue au bon fonctionnement des écoles.

Les parents élus portent la voix et les préoccupations de chaque parent.

Tout parent d'élève peut voter, qu'il soit de nationalité française ou étrangère, du moment qu'il possède l'autorité parentale sur son enfant et qu'il n'est pas privé par jugement de tout ou partie de ses droits civils, civiques ou familiaux.

Quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école, chaque parent ne dispose que d'une voix.

#### LA COOPÉRATIVE

La municipalité finance les fournitures et les travaux de l'école, mais il reste souvent la nécessité de compléter le financement des projets annuels de l'école : les fêtes, les rencontres, les sorties occasionnelles, l'achat de matériel ( musique – arts- EPS) , les spectacles , les actions de solidarité, les fournitures pour la bibliothèque, l'aide à des sorties ou des projets...

La coopérative est alimentée par les dons des parents, un pourcentage sur la vente des photos, la vente de billets de tombola ou de gâteaux...

Les sommes sont reversées sur un compte géré par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École).

Il y aura trois appels de dons l'an prochain.

Les comptes sont vérifiés par les mandataires, et les délégués de parents d'élèves.

En dehors de la coopérative, les enseignants peuvent être amenés à demander une contribution financière pour l'achat des romans étudiés en classe, pour les sorties au musée, au théâtre ...

